

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

## Un autre regard sur la guerre d'Algérie...

Roger Vétillard : Un regard sur la guerre d'Algérie 1954-1962



Ed. Riveneuve, 326 p, 22 Euros



Roger VÉTILLARD né à Sétif en 1944

Source : Parution dans la Nouvelle Revue d'Histoire (Janvier– Février 2017) n°88 : Auteur Philippe CONRAD

« Auteur d'ouvrages qui font autorité sur les événements de Sétif de mai 1945 et sur les massacres du Constantinois de l'été 1955, Roger VÉTILLARD propose une synthèse d'envergure consacrée aux « événements » d'Algérie, pour reprendre la terminologie officielle de l'époque. Plus de 50 ans après la fin de la guerre, il était temps de sortir des lectures partiales et partisans et d'approcher au plus près la réalité et les perceptions d'un conflit dont les retombées commandent toujours, dans une large mesure, le présent et l'avenir de l'Algérie et de la France.

L'auteur entame son récit avec les massacres de Sétif de 1945 puis se penche sur les diverses étapes d'un affrontement ouvert avec la Toussaint rouge de novembre 1954. Maîtrisant parfaitement le déroulé des événements, il propose toujours une lecture originale de ceux-ci et excelle à les replacer dans le plus large contexte. De l'affaire SI SALAH aux massacres d'Oran de juillet 1962, il remet les choses au point et confirme largement le souci de rigueur historique affirmé dans ses précédents livres ».

## Alain MIMOUN, un sportif déchiré entre la France et l'Algérie

Source : <http://www.jeunefrique.com/mag/398196/societe/biographie-alain-mimoun-sportif-dechire-entre-france-lalgerie/>

Au front et dans les stades, la légende du marathon Alain Mimoun s'est battu pour devenir un Français à part entière. Un livre raconte enfin le parcours exceptionnel du coureur natif d'Algérie.



Trente-deux titres de champion de France, 12 records de France, 4 victoires dans le Cross des nations et, bien sûr, un sacre de champion olympique à Melbourne en 1956... Le palmarès d'Alain Mimoun est long comme un marathon. Et pourtant l'athlète, encore élu il y a trois ans 10<sup>e</sup> sportif français le plus populaire via un sondage du Journal du dimanche, n'avait encore jamais eu droit à une biographie.

Des auteurs s'étaient frottés au projet, dont le très polémique Jean-Edern Hallier, venu régulièrement toquer à la porte de « *L'Olympe* », comme était baptisée la maison du coureur à Champigny-sur-Marne. L'écrivain aurait aimé faire le portrait d'un sportif récupéré, envoûté par de Gaulle, et enquêter sur son rôle dans la guerre d'Algérie.

Mais le champion, prudent, résistait à la tentation du dictaphone. Même sous la plume d'un autre, il ne voulait pas confier son histoire. Se sachant colérique et rancunier, il aurait forcément ressassé de vieilles querelles et terni sa gloire passée. Quelques années après la disparition du porte-drapeau de l'olympisme français, en juin 2013, à l'âge de 92 ans, c'est Alain Billouin, grande signature du journal *L'Équipe*, fan et ami du sportif, qui prend la plume pour raconter son destin extraordinaire.

*Son enfance en Algérie, alors département français*



L'ouvrage, *Alain Mimoun. Toute une vie à courir*, évoque évidemment ce qui a fait sa légende : ses exploits sur piste et sur route, son duel avec le Tchèque Emil Zatopek, qui a duré une dizaine d'années et que les amateurs savouraient comme un feuilleton, son impact durable sur le « *running* » tricolore. Mais il approche aussi la vie personnelle de ce Berbère qui avait pour héros, étant petit, Vercingétorix, Jeanne d'Arc et le chevalier Bayard.

Car Alain Mimoun, né en 1921 à Maïder (ex *Le TELAGH*), au cœur de l'ancien département d'Oran, est l'enfant d'une Algérie lointaine où l'on rassemblait les écoliers « sous les lampions » pour célébrer l'armistice ou le 14 juillet, parmi d'autres fêtes « nationales ». Une Algérie fascinée par les spahis, ces cavaliers redoutés incorporés à l'armée française, aux flamboyants uniformes rouge et bleu. Une Algérie évangélisée par les Pères blancs, qui exerceront une forte influence sur Mimoun, converti en 1955 au catholicisme après un pèlerinage sur les pas de sainte Thérèse de Lisieux.



Le



TELAGH

« Petit garçon, il se passionne pour l'histoire-géographie, c'est un bon élève qui est tombé sous le charme de son institutrice, mademoiselle Bernabé, rappelle Alain Billouin. Il a de la France une vision fantasmée, il se la représente sous les traits d'une belle déesse lointaine... qu'il souhaite très tôt rejoindre. »

### *Ses espoirs anéantis par la guerre*

Ce fils de paysan veut devenir instituteur, mais doit décrocher une bourse d'études pour mener à bien son projet. Les instances académiques refusent... donnant la priorité à des enfants de colons. « J'étais scandalisé, se souviendra le sportif. J'ai compris que j'étais ramené à ma condition de petit Algérien d'Algérie aux horizons bouchés. C'est ce jour-là que j'ai annoncé devant ma mère, médusée : "La seule chance qu'il me reste, c'est de partir un jour en France, la vraie France. L'Algérie est peut-être un département français, mais ce n'est pas la vraie France, c'est une colonie. Je veux être un Français comme les autres. Un jour je partirai." »

Le 4 janvier 1939, tout juste âgé de 18 ans, il signe un engagement dans le 6<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens. Et c'est en combattant pendant près de sept ans que Mimoun va s'imposer comme un « vrai fils de la France », s'affirmant même par la suite, de par ses faits d'armes, « plus français que les Français ». Envoyé à la frontière belge, puis victime de la débâcle, il a effectivement participé à la campagne de Tunisie, puis à celle d'Italie.



Pendant la bataille du mont Cassin, le 28 janvier 1944, un éclat d'obus le blesse à la jambe... il échappe miraculeusement à une amputation, préconisée par les médecins américains, lorsqu'il est soigné à l'hôpital français de Naples. Il fait également partie des soldats débarquant en Provence le 15 août 1944... « À titre militaire, il sera promu et décoré par sept présidents différents, rappelle Alain Billouin. Jacques Chirac, dont il était un ami, le fait commandeur de la Légion d'honneur en 1999, Nicolas Sarkozy grand officier de la Légion d'honneur en 2008. À sa mort, il reçoit l'hommage réservé aux célébrités les plus estimées du pays dans la cour des Invalides avec allocution de François Hollande. »

### **Déchirement culturel entre l'Algérie et la France**

Pourtant, sa « francité » ne semble pas aller de soi après-guerre. Alors qu'il est sélectionné pour les JO de Londres de 1948, le masseur de l'équipe de France lui annonce que son « standing » ne justifie pas de soins particuliers (des dizaines d'années plus tard, il cherchera encore à retrouver ce triste personnage pour « s'expliquer » avec lui). Il se fait parfois traiter de « berbère » ou d'« arabe », et n'hésite pas à se bagarrer pour se faire respecter. D'autant qu'il se considère avant tout comme un patriote. Gaulliste passionné, il orne tous les ans le balcon de sa maison de Champigny d'un drapeau tricolore pour fêter la victoire du 8 mai, le 14 juillet et l'Armistice.



Photos issues du Blog de Kader HAMICHE

Reste une zone d'ombre : la position du champion pendant la guerre d'Algérie. Billouin l'évoque sans en faire l'un des principaux sujets de son livre. L'athlète ne s'est jamais déclaré pour un camp ou un autre. « Tout ce que l'on sait c'est qu'il a été très affecté par les événements, et par exemple par l'arrestation de Ben Bella en 1956, précise Alain Billouin. Il a aussi aidé, en faisant jouer ses connexions gaullistes, à libérer son beau-frère, un activiste qui participait aux manifestations parisiennes du début des années 1960. Il a sans doute été approché... mais, à l'inverse des footballeurs qui ont composé une équipe du FLN, il ne s'est jamais engagé pour les indépendantistes. D'ailleurs, il ne retournera pas dans son pays d'origine avant 1988, pour rendre visite à sa mère. Trop "marqué" du côté français, il devait savoir qu'il n'y était pas le bienvenu. »

Après les accords d'Évian, le 20 juin 1963, étant à l'origine ressortissant d'Algérie vivant en France, Mimoun enregistre officiellement sa « reconnaissance de nationalité française ». Cela va de soi : sa famille (sa femme, Germaine, originaire de Tulle, et sa fille Pascale-Olympe), ses amis, ses collègues vivent dans l'Hexagone. S'il reste un « Algérien de cœur », la France, dit-il, est sa « mère patrie ». C'est à Bugeat, dans un petit village de Corrèze, auprès de son épouse, qu'il repose aujourd'hui...

**NDLR** : Alain MIMOUN, de son vrai nom Ali Mimoun Ould Kacha, était fier d'être un français. Ce sont les gènes que nous ont transmis les *Hussards de la République* où être Français était une fierté et *non pas une vision fantasmée*. Sa reconnaissance officielle française ne lui est pas spécifique, comme tente à le faire croire l'auteur. Cela est issue des Accords d'Evian où les natifs d'Algérie avaient un délai de trois ans pour opter de la nationalité de leur choix. Je me dois de préciser qu'après 34 ans de services militaires actifs dans l'Armée, j'ai dû (et je ne suis pas le seul) pour bénéficier de ma retraite obtenir un Certificat de Nationalité Française. Sans commentaire !

Concernant sa bourse je n'en connais pas le contexte mais assurer que son échec est lié à ses origines peut entraîner des doutes quant à l'aspect général d'une ségrégation. Ségrégation que nous avons, nous aussi français d'Algérie, connue à notre arrivée en France en 1962.



« L'Algérie n'est pas un pays libre »

L'Algérie ne figure même pas parmi les 87 "pays libres", encore moins parmi les 59 "pays partiellement libres", sur les 195 pays classés par Freedom House pour l'année 2017.



*L'Algérie épinglée par l'ONG américaine Freedom House. ©D. R.*

Extraits : [...]

*"L'Algérie n'est pas un pays libre."* Notre pays n'a pas obtenu, encore une fois, une bonne note par rapport aux pays voisins, comme la Tunisie, seul pays considéré comme libre de la région et du monde arabe, ou encore le Maroc, même si ce pays est dans le collimateur des organisations non gouvernementales (ONG). C'est ainsi que l'Algérie a été mal classée par l'ONG américaine Freedom House qui vient de publier un rapport intitulé *"Freedom in the World 2017"*.

En effet, ce dernier a attribué à l'Algérie une note de 35 pour l'année 2017, soit le même résultat obtenu pour l'année 2016. Selon cette organisation, l'Algérie obtient une note de 6 pour les libertés politiques et 5 pour les libertés civiles. Des notes qui nous rapprochent de la Jordanie (36), du Venezuela (35), du Gabon (34), du Cambodge (32) ou encore du Zimbabwe (32). Mais aussi, des notes qui nous éloignent du voisin, le Maroc, classé *"pays partiellement libre"* avec des notes de 5 pour les libertés politiques et 4 pour les libertés civiles. Mais surtout de la Tunisie, évaluée comme *"pays libre"*, avec un score de 41 et des notes de 1 pour les libertés politiques et 3 pour les libertés civiles. Du coup, et selon le même rapport, **l'Algérie ne figure même pas parmi les 87 "pays libres"**, encore moins parmi les 59 "pays partiellement libres", sur les 195 pays classés par Freedom House pour l'année 2017.

Les pays européens ont représenté, à eux seuls, un quart du nombre des pays ayant reculé dans le domaine du respect des libertés. Il s'agit de la 11<sup>e</sup> année consécutive, ayant été grandement marquée par un recul de la démocratie dans plusieurs pays du monde, relève le rapport.

Au demeurant, la Finlande, la Norvège et la Suède avec un score de 100, suivis du Canada et des Pays-Bas (99), puis de l'Uruguay, de la Nouvelle Zélande et de l'Australie (98), **de la France (91)**, des États-Unis (90) **sont les pays les plus libres dans le monde**. Il faut noter que Freedom House évalue, chaque année, les pays suivant les critères de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les archives d'Algérie sont en l'état d'abandon en France

Un volume important d'archives n'a pas encore été ouvert depuis leur rapatriement d'Algérie et sont restées dans des cartons, a indiqué un rapport de la Cour des comptes française, qui relève une conservation et un classement « *souvent défailants* ». A la demande de la commission des finances du Sénat, la Cour des comptes a effectué une enquête sur les archives nationales gérées au sein du ministère de la Culture et de la Communication et a conclu dans son rapport mis en ligne que le classement des archives « *est problématique* » suite à des « *arriérés de tri et de traitement* », y compris « *un volume important d'archives non encore ouvertes depuis leur rapatriement d'Indochine et d'Algérie* ».



Décrivant le grand bazar, le rapport évoque les missions de collecte, de classement, de conservation et de communication des archives qui sont « *assurées d'une manière inégale et souvent défailante* ». Parmi les « *arriérés de classement* », la Cour des comptes indique que « *certaines fonds n'ont pas encore été déballés depuis leur rapatriement d'Algérie en 1962* », ce qui renforce ainsi l'impossibilité pour les chercheurs et les citoyens de pouvoir exploiter les sources.

Le rapport a relevé cependant qu'en plus de l'état civil d'Algérie, « *sont accessibles sur le site internet un nombre important de photographies (34 000) et de cartes et plans (4 300) et d'autres fonds, qui intéressent davantage la recherche scientifique que la généalogie (bureaux arabes en Algérie, missions religieuses, personnel colonial, notamment)* ». Il a rappelé dans ce contexte la circulaire du Premier ministre français du 4 mai 1999 qui a ouvert l'accès aux archives relatives aux massacres à Paris du 17 octobre 1961 et la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2001 qui a ouvert l'accès aux archives en relation avec la guerre de libération nationale.

En 2005, un arrêté a ouvert l'accès par dérogation à des archives datant de 1951 à 1972 versées aux Archives nationales par la Direction centrale des renseignements généraux, a ajouté la Cour des comptes, indiquant que le site des Archives nationales d'Aix-en-Provence trouve son origine dans « *la nécessité de trouver des locaux pour accueillir les archives rapatriées des anciennes colonies et de l'Algérie, qui étaient dispersées dans la France entière à Paris, Vincennes, Bordeaux et Marseille* ».

Pour l'Algérie, la Cour des comptes a évoqué un « *contentieux* » qui reste au sujet des archives de la période de la colonisation, rappelant que le fonds ottoman (antérieur à 1830) qui avait été emporté « *par erreur* » a été restitué en 1975 « *après identification* ». « *Un volume important d'archives non encore traitées subsiste, parfois encore dans leur conditionnement d'origine, faute d'avoir été déballées depuis leur rapatriement d'Algérie en 1962. Même si le manque de normalisation des classements et cotations réalisés par les services d'archives sur place, le caractère incomplet des bordereaux de versement, voire leur absence compte tenu des circonstances parfois hâtives du rapatriement, nécessitent un traitement consommateur de temps et de moyens, rien ne justifie qu'aucun instrument de recherche synthétique n'ait été établi 50 ans après le transfert des archives rapatriées au centre d'Aix-en-Provence* », a précisé le rapport, qui s'interroge sur la qualité des instruments de recherche réalisés, « *l'exhaustivité des inventaires n'étant pas garantie du fait de l'existence d'archives en vrac* ».

## Affaire BENSOUSSAN : au bal des faux-culs antiracistes

Georges Bensoussan et Pascal Bruckner sont traînés devant les tribunaux pour avoir dénoncé l'antisémitisme culturel d'une partie du monde arabo-musulman, banlieues françaises comprises. C'est affligeant. Mais que dire des authentiques antiracistes qui se joignent au chœur des pleureuses?

**Citation reprochée** : « *dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tête avec le lait de sa mère* ».

Bensoussan devait citer l'expression utilisée en 1965 dans la revue les *Temps modernes* par l'auteur marocain Saïd Ghallab. Sous le titre *Les juifs vont en enfer*, qui écrivait alors : « ... la pire insulte qu'un Marocain puisse faire à un autre, c'est de le traiter de juif, c'est avec ce lait haineux que nous avons grandi... ».



G. BENSOUSSAN né au Maroc en 1952



P. BRUCKNER né en 148 à Paris

La justice française ne badine pas avec les figures de style. Pour avoir paraphrasé une citation utilisant une métaphore, l'historien Georges Bensoussan comparaisait le 25 janvier devant la 17<sup>ème</sup> chambre correctionnelle, pour « provocation à la haine raciale ». C'est à la suite du signalement fait auprès du Procureur de la République par le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) que celui-ci a décidé de poursuivre Bensoussan. Plusieurs autres associations antiracistes (Licra, MRAP, LDH, SOS Racisme) se sont jointes au CCIF et se sont donc aussi portées partie civiles.

### Le procès d'une métaphore

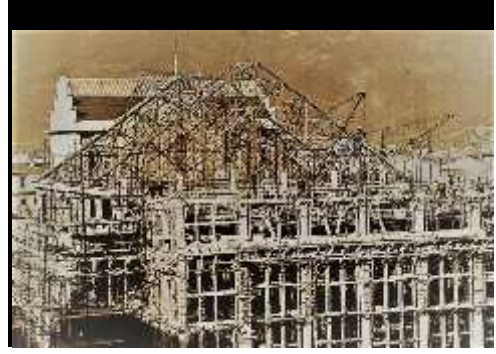
Cette audience de douze heures devant la 17<sup>ème</sup> chambre correctionnelle est à marquer d'une pierre noire : la justice fit procès, au nom de l'antiracisme, à un historien ayant dénoncé par ses travaux, l'antisémitisme. On retiendra ce moment symbolique: ce Durban-sur-Seine, en tous points semblables à ce qui s'est déroulé l'été 2001, à Durban, en Afrique du sud, lors d'une conférence de l'ONU, censée dénoncer le racisme, ce sont des « mort aux juifs » qui furent scandés au nom de l'antiracisme. Cette agonie de la lucidité, drapée dans les vertueux habits de la justice et de la vérité, signifie une effroyable défaite intellectuelle, morale et politique. Les derniers mots de Georges Bensoussan, à la fin de l'audience, ont donné toute l'intensité symbolique à ce moment : « *Ce soir, Madame la présidente, pour la première fois de ma vie, j'ai eu la tentation de l'exil.* » On ne saurait mieux dire l'accablement ressenti car il était déjà minuit passé dans ce siècle qui commence.

Du début de l'après-midi jusqu'à une heure du matin, ce fut un concentré des mauvaises passions de l'époque qui fut exposé, trituré, contesté, plaidé. « *L'antisémitisme n'est pas une pensée, c'est une passion.* », ces mots de Sartre conservaient toute leur pertinence au Palais de justice. De ces passions toujours vives, cette audience en fut le miroir. Toute l'œuvre de l'historien Georges Bensoussan a consisté à démasquer, à révéler, à mettre à jour, à raconter l'antisémitisme. Directeur éditorial de la *Revue d'histoire de la Shoah*, Bensoussan fouille depuis trente ans les labyrinthes multiples de cette passion. Mais ce que Bensoussan ne savait peut-être pas, c'est qu'il existait en France, en 2017, des interdits de penser...

Si vous souhaitez lire la suite vous référez à : <http://www.causeur.fr/antisemitisme-bensoussan-bruckner-licra-42458.html>

**NDLR** : Ce sujet a entraîné de violentes polémiques et M. BENSOUSSAN a conclu devant le Tribunal : « *Ce soir, Madame la présidente dans le silence de la nuit qui s'est abattue sur le Palais de justice, pour la première fois de ma vie j'ai eu la tentation de l'exil.* »

Insolites : des photos du théâtre de Bône en construction



**Ce nouveau théâtre, tout près du cours BERTAGNA, a été inauguré en 1954.**

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO